

Chère collègue syndiquée,

Les élections professionnelles se tiendront **du 1er au 8 décembre prochain**.

Comme l'organisation du vote en établissement était sans doute trop simple et facilitait une trop grande participation, le ministère a fait le choix, depuis quelques années, d'un scrutin électronique, espérant ainsi fragiliser les organisations syndicales et isoler les personnels qu'elles représentent.

Pourtant, **voter est simple et prend 5 minutes !** Mais il est vrai que, les différentes étapes, éloignées dans le temps les unes des autres, conduisent à quelques difficultés liées à notre quotidien professionnel et personnel mouvementé : un mail est si vite effacé, un papier si vite égaré...

Nous mettons donc à ta disposition au dos de cet envoi ce pense-bête pour te faciliter le vote. Voter est important pour renforcer ton syndicat, le SNES-FSU, et sa fédération, la FSU. Tu peux le compléter en ligne ou l'imprimer, au plus simple pour toi afin de le conserver précieusement.

Pour tous les scrutins, **c'est pour les listes de la FSU qu'il faudra voter**. Plus le score de la FSU sera élevé, plus nous serons en capacité de gagner l'augmentation de nos salaires, l'amélioration de nos conditions de travail, de nous opposer au projet de réforme des retraites, de permettre aux services publics de recouvrer les moyens de fonctionner.

Nous comptons sur toi ! Première étape, profiter des vacances pour ouvrir ton compte électeur, en ouvrant le mail reçu sur ta boîte professionnelle le jeudi 13 octobre.

Bien à toi,

Bertrand Buffetti, Claire-Marie Feret, Marc Hennetier.



| Quel calendrier ?   |  |
|---|--|
| A partir du <b>13 octobre</b>   | <b>J'ouvre mon compte électeur à l'aide du mail reçu sur ma boîte professionnelle</b> le 13 octobre. Si j'ai un problème, je ne renonce surtout pas et je contacte immédiatement ma section académique : normandie@sn.es.edu   |
| Du <b>7 au 17 novembre</b>  | Je récupère <b>ma notice de vote</b> dans mon établissement (ou je la reçois chez moi, si je suis en congé), elle contient <b>mon code de vote</b> .<br>Si je suis TZR ou contractuel.le en suppléance, je pourrai obtenir un code de vote directement depuis mon espace électeur. |
| Dès le <b>1er décembre et jusqu'au 8 décembre</b> 17h   | <b>Je vote pour les listes de la FSU aux différents scrutins !</b>   |
| A chaque étape, merci d'inciter tes collègues à faire de même et à voter FSU dès le 1er décembre. |  |

| QUI VOTE, À QUOI ?                                    | CSA de proximité académique   | CSA ministériel   | CAPA  | CAPN  | CCP académique  |
|---|---|---|---|---|---|
| Certifié-es, agrégé-es, CPE, PsyEN, chaires sup       |  |  |  |  |   |
| Stagiaires  |  |  |   |   |   |
| Non-titulaires (enseignant.es, CPE, PsyEN, AED, AESH) |  |  |   |   |  |



Élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022



# ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

- ➔ en cliquant sur le lien à usage unique contenu dans le mail relatif aux élections professionnelles reçu dans la boîte mail académique

Mon identifiant (mail académique en minuscules) :



**Attention à l'adresse utilisée !** Pour les collègues dans l'académie avant le 01.09.2022, c'est l'adresse en **@ac-rouen.fr** ou en **@ac-caen.fr**

Mon mot de passe (à choisir, 12 caractères min) :

Ma réponse à la question défi (oui vous allez être mise-e au défi !) :

- ➔ prochaines étapes : **du 7 au 17 novembre, récupérer sa notice de vote contre signature dans l'établissement\*** et la conserver avec ce pense-bête.

\* sauf TZR et contractuel-les en suppléance (site web du vote et réassort) et personnels en congés divers (envoi postal)



Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

**Vous n'avez pas reçu le mail ?**

Rendez-vous directement sur <https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>



Une question ? ➔ [normandie@snes.edu](mailto:normandie@snes.edu)